

L'an deux mille neuf, le 12 juin à dix-sept heures, le comité syndical, régulièrement convoqué en date du 29 mai deux mille neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 44
Membres titulaires présents ou représentés: 19
Pouvoirs : 8
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 27

Présents(es)

André AUBERIC,
Jean-Marie BERTRAND,
Marc BONNARD,
Jean-Pierre BUIX,
Daniel CHARASSE suppléant,
Claire CHASTAN,
Pierre DALSTEIN suppléant,

Claude DAUMAS suppléant,
Gérard GOZZI,
Nadia MACIPE suppléante,
Jean-Jacques MONPEYSSEN,
Patricia MORHET-RICHAUD
Christine NIVOU
Jean-Louis PELLOUX suppléant,

Hervé RASCLARD,
Jean-Louis REY,
Nicolas ROSIN,
Eliane TERRAS suppléante,
Catherine VESPIER.

Pouvoirs :

Paul ARNOUX à Hervé RASCLARD, Jean BESSON à Jean-Marie BERTRAND, Olivier CADIER à Claire CHASTAN, Pierre COMBES à Christine NIVOU, Thierry CORNILLET à Jean-Pierre BUIX, Michèle EYBALIN à Nicolas ROSIN, Marianne ORY à Nadia MACIPE, Michel TACHÉ à Marc BONNARD ,

Excusés(es)

Marcel BAGARD, Marie BOUCHEZ, André FELIX suppléant, Fabien LIMONTA suppléant, Christine PRIOTTO suppléante, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Michel VALLA.

Objet : PLAN D' ACTIONS TERRITORIALISE CHIROPTERES - BARONNIES PROVENÇALES

La vocation du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales est de mener des études et des actions d'intérêt commun concourant à la labellisation du territoire en Parc naturel régional des Baronnies Provençales.

En 2007, le Ministère en charge de l'Environnement a proposé un nouveau plan d'actions national pour les Chiroptères (PANC). Faisant suite au premier PANC, mis en œuvre entre 1999 et 2003, ce nouveau document cadre a bénéficié de l'expérience acquise au long de ces 5 années et a surtout été réfléchi dans un objectif plus opérationnel.

Les actions du plan national ont été définies selon trois grands axes de travail qui correspondent aux trois aspects essentiels de la conservation des chiroptères :

- protéger,
- améliorer les connaissances,
- informer et sensibiliser.

Des déclinaisons régionales de ce plan d'actions national sont coordonnées et mises en œuvre respectivement en Région Rhône-Alpes par le Groupe Chiroptères Rhône-Alpes (réseau du CORA Faune Sauvage) et en Région PACA par le Groupe Chiroptères de Provence sur désignation de l'Etat.

Le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales recèle une mosaïque diversifiée de milieux naturels et présente un grand intérêt pour les chiroptères. Sur les 34 espèces de chauves-souris présentes en France et toutes protégées par la législation nationale, 18 ont été recensées au sein de notre périmètre dont certaines présentent un intérêt majeur en terme de conservation.

Le territoire de préfiguration du Pnr des Baronnies Provençales a été retenu par la DIREN, la Région Rhône Alpes, le réseau du CORA Faune Sauvage comme étant un secteur prioritaire en termes d'amélioration des connaissances, de suivi et de protection de gîtes.

La DIREN propose au Syndicat Mixte des Baronnies Provençales d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une opération d'inventaire et de localisation des gîtes abritant des chiroptères.

Cette opération financée à 100 % par l'Etat sur un budget prévisionnel de 18 800 € serait menée en partenariat avec le CORA faune sauvage et Groupe Chiroptères de Provence sur une durée de 12 à 18 mois à partir de l'hiver 2009 – 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical valide l'opération proposée. Il autorise le Président à engager les dépenses afférentes dans le cadre du budget, à solliciter toutes subventions auprès des financeurs publics et lui donne mandat pour signer les conventions avec les organismes concernés et tout acte relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD